

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Séjour n°



COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports,
bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de
la FFRandonnée : IM075100382

Céret le 26 Octobre 2018

NOTICE D'INFORMATION SÉJOUR RANDO SIDOBRE MAI 2019

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants : 20 au minimum, 30 au maximum

Date : du 23 mai au 26 mai 2019

Déplacements : voitures personnelles

L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.

PROGRAMME :

- Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre (4 jours de rando avec dénivelé compris entre 300 et 500m chaque jour.
- Départ de Céret à 7h00 le jeudi 23 mai pour le village de Pradelles-Cabardès (11) - 170km 2h15 selon Google Maps - pour le départ de la 1ère rando du séjour.
- Retour le dimanche 26 mai à la fin de la 4ème rando du séjour depuis le village de Brassac (81) - 185km - 2h45 selon Google Maps. Les chambres seront libérées après le petit déjeuner (pas de retour à l'hébergement après la rando).

HEBERGEMENT :

Village de Vacances CAMBOUSSEL - 81260 BRASSAC - tél. 05 63 73 13 38 - email : contact@camboussel.com
Site : www.camboussel.com

Le séjour est réservé en demi-pension

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à 210€ par personne en demi-pension et chalet 2/4 personnes occupé par 2 personnes.

Ce coût se monte à 305€ si une personne occupe le chalet seule.

Ce prix comprend :

- l'hébergement,
- les 3 diners pris au village vacances (entrée, plat principal, dessert, 1/4 de vin et café),
- la taxe de séjour,
- la location des draps,
- la redevance La Randonnée Cérétane,
- la taxe F.F.R.,
- la visite de la carrière de granit,
- le pourboire au personnel du restaurant et l'apéritif de bienvenue.

Ne sont pas compris :

- les voyages A&R Céret-Brassac et les déplacements pour les randonnées,
- les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement),
- le petit-déjeuner (option 6.00€) et le panier-repas (option 8.50€)
- le linge de toilette (option 5,00€)

Notice info- annexe 12- 2018

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper les chalets à 2 lits, préalablement à leur préinscription

Les préinscriptions sont ouvertes dès le 1er novembre 2018 auprès de l'organisateur par téléphone au 06 12 75 24 08. **Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 50 €** (chèque à l'ordre de La Randonnée Cérétane à faire parvenir par courrier ou déposer au domicile de l'animateur).

Si à la date du 30 novembre le nombre d'inscrits est inférieur à 20, le séjour sera annulé et le remboursement de l'acompte sera effectué par le Club.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, La Randonnée Cérétane proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte à l'hébergeur.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Chaque participant aura la possibilité de souscrire, au moment de l'inscription, à une assurance individuelle facultative.

PAIEMENTS :

Acompte de 50€ à la préinscription.
Prime d'assurance annulation facultative lors de l'inscription.
Solde du séjour avant le 15 avril 2019.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de La Randonnée Cérétane.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Le covoiturage est vivement recommandé - idéalement 4 personnes par voiture - tant pour l'aller et retour vers le lieu d'hébergement que les déplacements journaliers aux départs et retours des randonnées. Le partage des frais de déplacements est laissé à l'initiative des occupants des véhicules.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 30/11/2018 : restitution de l'acompte avec une retenue de 30 € par dossier d'inscription.
- Annulation postérieure au 30/11/2018 et antérieure au 15/04/2019 : retenue de 100% de l'acompte réglé,
- Annulation postérieure au 15/04/2019 : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS :

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour. Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméable, etc.

DIVERS :

Une réunion des participants, pourra être organisée vers la mi-avril 2019 pour les dernières mises au point. A cette occasion un dossier sera remis aux conducteurs.

Bernard LAMBERT

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur demande ou sur le site de La Randonnée Cérétane (randoceretane.org - rubrique "Randos ailleurs").